Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :
en exercice 27
Présents : 22
Votants : 25

OBJET :

N°DCM2024-32

Construction de l'école de Toisinges : Attribution du Lot 1 – Terrassement VRD

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le 04/06/2024

Publié le 04/06/2024

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)

L'an deux mille vingt-quatre -----
le vingt-neuf mai à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mai 2024

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président)** ; Valérie BOUVIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Alexandre PESSEY-GIROD, Stéphanie CONTAT, Gaëlle RANGHIERO, Fernand METRAL, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Daniel BUFFLIER, Jean-Claude BESSON, François GONON,

ABSENTS : Arnaud BOUVARD, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Fernand METRAL est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la construction du groupe scolaire de Toisinges, le lot 1 terrassement VRD a été lancé par anticipation du fait de l'urgence d'intervention durant les congés scolaires de juillet / août 2024.
5 entreprises ont candidaté à la consultation publique.
La CAO communale compétente en la matière s'est réunie le 16 mai 2024 et a décidé, au regard des critères de jugement des offres (qualité de l'offre 60 % et prix 40 %) d'attribuer le marché de ce lot 1 : terrassement / vrd à l'entreprise MISSILIER TP pour un montant de 649.620 €.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Décide de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et attribuer le marché du lot 1 Terrassement VRD, à l'entreprise classée première, soit l'entreprise MISSILIER TP ;
- Autorise le Maire à signer le marché de travaux afférent avec l'entreprise et à prendre toute mesure d'exécution relatives à ce marché ;
- Décide de prévoir les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de ce marché au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)

Le Secrétaire,
Fernand METRAL